

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: Tel: +251-115- 517 700 Fax: +251-115- 517844 / 5182523
Website: www.au.int

SC21190 – 143/2/24

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-deuxième session ordinaire

22 - 26 janvier 2018

Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/1073(XXXII)iii

Original: anglais

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LA RÉFORME DES STRUCTURES

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LA RÉFORME DES STRUCTURES

A. Introduction

1. Le Sous-comité du COREP sur la réforme des structures a tenu une réunion le 6 décembre 2017 à la Commission de l'Union africaine, sous la présidence de S. E. M. Arcanjo Maria do Nascimento, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire/Représentant permanent de la République d'Angola en Éthiopie, auprès de l'Union africaine et de la CEA, et Président du Sous-comité.

2. La réunion a examiné quatre propositions de structures soumises par la Commission, pour examen, à savoir:

- a. Structure proposée du Centre africain de prévention et de contrôle des maladies (CDC Afrique)
- b. Structure proposée de l'Institut africain pour les transferts de fonds (AIR)
- c. Relocalisation du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) et structures proposées de l'ECOSOCC
- d. Proposition d'amendement à la structure du Bureau interafricain des ressources animales (IBAR).

B. Composition du Sous-comité sur la réforme des structures

3. Membres du Bureau:

- | | |
|-----------------------------|----------------------------------|
| - Angola | (Président) |
| - R.A.S.D.: | (1 ^{er} Vice-président) |
| - République centrafricaine | (2 ^e Vice-président) |
| - Sénégal | (3 ^e Vice-président) |
| - Seychelles | (Rapporteur) |

Composition

4. Le Comité des Représentants permanents, à sa vingt-quatrième session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en juillet 2012, a décidé *que le Sous-comité sur la réforme des structures soit ouvert à tous les États membres en tant que "Sous-Comité plénier et non plus un Comité de Quinze. [Paragraphe 37(ii) du Rapport du COREP - PRC/Rpt(XXIV)].* »

C. Participation

5. Vingt-huit États membres étaient présents, à savoir:

L'Algérie	Le Maroc
L'Angola	La Namibie
Le Burkina Faso	Le Niger

Le Burundi	Le Rwanda
Le Tchad	La République sahraouie
Les Comores	Le Sénégal
La Guinée équatoriale	Les Seychelles
L'Éthiopie	La Sierra Leone
Le Gabon	L'Afrique du Sud
La Gambie	Le Soudan
La Libye	Le Togo
Madagascar	La Zambie
Le Mali	Le Zimbabwe
La Mauritanie	

6. La Commission était représentée par:

- La Direction de l'administration et de la gestion des ressources humaines (Secrétariat)
- Le CDC Afrique
- La Direction des citoyens et de la diaspora (CIDO)
- Le Département de l'économie rurale et de l'agriculture (DREA), et
- Les représentants de l'Institut africain pour les transferts de fonds (AIR).

7. La Conférence **par la Décision Assembly/AU/Dec.499 (XXII)** adoptée à sa vingt-deuxième session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2014 a souligné l'urgence de mettre en place le CDC Afrique et a demandé à la Commission de présenter un rapport à la Conférence en janvier 2015, assorti des implications juridiques, structurelles et financières de la création du Centre. Le Statut du CDC Afrique et son Cadre de fonctionnement ont été adoptés en janvier 2015 par la Conférence, par décision **Assembly/AU/Dec.554 (XXIV)**. La Commission a soumis les propositions requises au Sous-comité, pour examen. Elle a proposé au total 65 postes réguliers, dont un Directeur, 5 agents d'appui, avec les incidences financières d'un montant total de 6 291 588,36 dollars EU. La mise en œuvre est proposée en trois phases afin de réduire la charge financière des États membres.

8. La Commission de l'Union africaine a été chargée par la Conférence de travailler sur les modalités de structure et de l'emplacement de l'Institut africain pour les transferts de fonds (AIR) en juillet 2012 (**Assembly/AU/Dec.440 (XIX)**). Il convient de rappeler que l'offre de la République du Kenya d'accueillir l'institution a été adoptée par le Conseil exécutif en janvier 2014 par décision (**EX.CL/Dec. 808(XXIV)**). La Commission a élaboré une proposition de modèle opérationnel et ses implications financières, qui est soumise à l'examen du Sous-comité. La structure proposée pour l'Institut est la suivante: 18 postes réguliers, dont un poste de Directeur exécutif, 10 postes de la catégorie professionnelle, 6 postes d'agents des services généraux et un poste de fonctionnaire principal - Transferts de fonds, au sein du Département des affaires sociales de la CUA, avec des incidences financières d'un montant de 1 260 048 dollars EU. La mise en œuvre est proposée en trois phases.

9. Il convient de rappeler que la Commission avait été chargée par le Conseil exécutif, par décision **EX.CL/Dec.1031(XXXI)** du Conseil exécutif, de créer un secrétariat dédié de l'ECOSOCC et de soumettre au COREP, un rapport d'évaluation sur la relocalisation de l'organe, assorti des implications structurelles, juridiques et financières. La Commission a soumis le rapport, y compris les implications juridiques, financières et structurelles, à l'examen du Sous-comité du COREP sur la réforme des structures. Elle a proposé pour l'ECOSOCC une structure comportant 33 postes, dont quatre postes de responsabilité à P5 et plus, deux postes de chef d'unité (P3), sept postes de fonctionnaires principaux (P3), dix postes de fonctionnaires de la catégorie professionnelle (P2) et dix postes d'agents d'appui de la catégorie des services généraux. Les incidences financières représentent les coûts des salaires et des indemnités pour les trente-trois postes de la structure, tels qu'indiqués dans le tableau ci-joint. Le salaire et les indemnités annuels s'élèvent à 1 930 941,59 dollars EU.

10. Le Bureau interafricain des ressources animales (IBAR) est un Bureau technique spécialisé qui rend compte au Président de la Commission par l'intermédiaire du Département de l'économie rurale et de l'agriculture (DREA). À l'heure actuelle, le Bureau compte au total 25 fonctionnaires permanents recrutés dans le cadre de la Structure de Maputo adoptée par le Sommet d'Addis-Abeba en 2010. Le Bureau a soumis un amendement à sa structure tendant à inclure les compétences essentielles sans lesquelles ses activités seront négativement affectées. La Commission demande donc la création d'un poste GSA5 et le reclassement d'un poste P2 à P3. Les incidences financières de ces mesures seront de 88 784,40 dollars EU par an. Trois autres demandes de changement de poste ont été présentées, mais sans incidences financières.

D. Ouverture de la réunion

11. Le Président du Sous-comité a souhaité la bienvenue aux membres du Sous-comité et aux représentants de la Commission et les a remerciés de leur présence.

E. Adoption de l'ordre du jour

12. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour ci-après:

- a. Présentation des structures et des incidences financières de ce qui suit :
 - i. Examen de la structure du Centre africain de prévention et de contrôle des maladies (CDC Afrique)
 - ii. Examen de la structure de l'Institut africain pour les transferts de fonds (AIR)
 - iii. Examen de la structure du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC)

iv. Examen de la structure du Bureau interafricain des ressources animales (IBAR).

b. Questions diverses

13. Le Sous-comité a adopté le programme de travail suivant:

Séance du matin: la réunion s'est déroulée de 10 h 45 à 13 h 15

F. Présentation par CDC Afrique

14. Le Directeur du CDC Afrique a commencé son exposé en présentant les graves menaces économiques et sécuritaires que les maladies font peser sur les pays africains, ce qui a amené les chefs d'État et de gouvernement africains à créer le CDC Afrique. Par exemple, l'épidémie d'Ebola a coûté environ 32 milliards \$EU et a tué 11 000 personnes entre 2014 et 2015. Au cours des neuf (9) derniers mois, CDC Afrique est intervenu dans neuf (9) pays africains pour faire face aux épidémies: Ebola, méningite, fièvre de Lassa, paludisme, virus de la variole du singe et peste.

15. Le Directeur de l'administration et des ressources humaines a présenté la structure détaillée proposée pour le CDC Afrique. Il a expliqué que la structure a été comparée avec celles des Centres de contrôle des maladies aux États-Unis, en Chine, en Europe et dans des pays africains. La structure proposée pour le CDC Afrique sera mise en place sur une période de 3 ans. Le Directeur a également indiqué que le CDC Afrique mobilisera des ressources auprès d'autres partenaires, y compris le secteur privé, afin de mobiliser un montant maximal de 250 millions de dollars pour garantir le fonctionnement efficace du Centre.

16. Le CDC Afrique et l'OMS collaborent avec les États membres pour renforcer les systèmes de santé en Afrique. Le secteur privé sera également impliqué dans le processus. Il a été indiqué que l'Afrique est le seul continent qui ne dispose pas de centre de contrôle des maladies. Pour que le CDC Afrique fonctionne efficacement, il faudrait recruter rapidement le personnel afin de répondre efficacement aux menaces croissantes des maladies en Afrique.

17. La structure proposée a été examinée et approuvée par le Conseil d'administration du CDC Afrique, qui est composé de 10 ministres de la santé, de deux Commissaires, d'un partenaire du secteur privé et d'un représentant d'un réseau africain de la santé, conformément à l'article 2 des Statuts du CDC Afrique. La structure a également été examinée et approuvée par le Conseil technique et consultatif du CDC Afrique. D'autre part le Département des affaires sociales a effectué des visites techniques pour discuter de la structure proposée. Ainsi, pour des raisons de comparabilité, le titre de Directeur des divisions a été proposé pour la structure. Cette proposition n'a aucune incidence financière pour les États membres.

18. Un plan stratégique quinquennal a également été élaboré et a été approuvé par le Conseil d'administration du CDC Afrique. La structure proposée découle donc de la Stratégie. La structure des autres CDC à travers le monde est beaucoup plus complexe que la structure très allégée du CDC Afrique, qui est présentée au Sous-comité.

19. Des éclaircissements ont été demandés concernant la décision du Conseil exécutif d'allouer 0,5% du budget de fonctionnement de l'Union aux programmes et interventions du CDC Afrique et non au fonctionnement.

20. S'agissant des actions de communication et de sensibilisation menées par la Commission, il a été indiqué que le CDC Afrique est une agence purement technique alors que la Direction de l'information et de la communication (DIC) de la Commission travaille pour la visibilité politique et l'image de la Commission et couvre les événements organisés par la Commission. Par conséquent, la sensibilisation ne peut pas être effectuée efficacement si elle est assurée par la Direction de l'information et de la communication de la Commission.

21. Les recommandations suivantes ont été formulées:

- (i) Le CDC Afrique doit veiller à la compatibilité entre la liste du personnel et les incidences financières pour assurer l'exactitude du document.
- (ii) Le CDC Afrique doit revoir sa structure pour éviter les chevauchements de fonctions.
- (iii) Le CDC Afrique doit fournir le plan stratégique quinquennal qui a servi de base à l'élaboration de sa structure
- (iv) Le CDC Afrique doit fournir le rapport de la réunion du Conseil d'administration qui a approuvé sa structure, en mars.

G. Présentation par l'Institut africain pour les transferts de fonds (AIR)

22. La Commission a informé le Sous-comité que la structure transitoire de l'Institut bénéficie du soutien de l'Union européenne et du gouvernement du Kenya, qui contribuent tous deux au fonctionnement de l'Institut. L'AIR a informé la réunion que les transferts de fonds sont beaucoup plus élevés que l'investissement direct étranger (IDE) et l'aide au développement. C'est dire que s'ils sont bien exploités, ces transferts de fonds auront un impact positif plus important sur le développement social et économique de l'Afrique. L'AIR améliorera les capacités des États membres de l'UA en tenant compte des données sur les transferts de fonds, de la réforme des cadres juridiques et réglementaires sur les transferts de fonds, et élaborera une stratégie d'inclusion financière et de développement en Afrique, qui se fonde sur l'impact des transferts de fonds.

23. La structure de l'AIR est actuellement composée de personnel détaché et de personnel sur contrat de courte durée ; il y a donc nécessité d'avoir une structure dotée d'un personnel permanent. Certains partenaires attendent une telle structure pour continuer à soutenir l'Institut.

H. Présentation par le Bureau interafricain des ressources animales (IBAR)

24. Une présentation détaillée de la proposition a été faite par le Directeur du Département DREA. L'amendement proposé par l'IBAR sur sa structure est le suivant:

- Reclassement de 3 postes réguliers, soit:
 - o changement du poste de traducteur français-anglais (P3) en poste de fonctionnaire de la gestion du savoir ;
 - o changement du poste d'économiste et du poste de fonctionnaire de la gestion des données et de la communication au grade (P2) en poste de fonctionnaire de la gestion des données et poste de fonctionnaire de la communication, au même grade.

25. Les reclassements n'ont aucune incidence financière puisque la demande vise à changer certains postes afin de mieux répondre aux besoins essentiels de l'institution. Il a également été proposé de reclasser le poste de fonctionnaire des finances (P2) au poste de fonctionnaire principal des finances (P3) et de créer un poste d'assistant administratif.

I. Présentation par l'ECOSOCC

26. Une présentation détaillée de la proposition a été faite par un représentant de CIDO. La réunion a exprimé sa préoccupation concernant le nombre total de fonctionnaires dans la structure proposée et principalement dans les sections administratives. Il a été recommandé d'alléger la structure administrative et de l'aligner sur les structures des bureaux similaires, qui ont été présentées. La demande d'alignement a été notée et sera prise en compte dans le projet de structure révisé.

27. La Zambie a informé la réunion qu'elle était prête à fournir tout le soutien logistique nécessaire pour permettre à l'ECOSOCC d'atteindre ses objectifs. Elle a réitéré que son gouvernement restait résolu à détacher du personnel et des agents de sécurité professionnels pour l'ECOSOCC afin de faciliter le bon fonctionnement du secrétariat pendant la phase de transition.

28. Il a également été souligné que les règles et règlements de l'Union africaine devaient être appliqués dans le recrutement du personnel au secrétariat de l'ECOSOCC afin d'assurer l'équité et la transparence du processus de recrutement.

J. DÉCISION

29. Le Sous-comité a décidé que les structures proposées du CDC Afrique, de l'AIR, et de l'ECOSOCC et la structure amendée de l'IBAR, doivent être amendées conformément aux recommandations de la Réunion et être soumise au COREP pour un examen plus approfondi.

Annexes:

- (1) Structure proposée du Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies (CDC africain)
- (2) Structure proposée de l'Institut africain pour les transferts de fonds (AIR)
- (3) Relocalisation du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) et structure proposée de l'ECOSOCC.
- (4) Amendement proposé à la structure du Bureau interafricain des ressources animales (IBAR).



Structure organisationnelle des Centres de prévention et de contrôle des maladies en Afrique (CDC Afrique)

Lors du Sommet spécial de l'Union africaine sur le VIH, la Tuberculose et le paludisme (ATM) à Abuja en juillet 2013, les chefs d'État et de gouvernement ont, dans leur déclaration, pris acte de la nécessité pour la mise en place des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies (CDC Afrique) pour mener des recherches vitales sur les problèmes de santé prioritaires en Afrique et servir de plate-forme pour le partage des connaissances et le renforcement des capacités en réponse aux urgences et aux menaces de santé publique.

La Décision de la Conférence /AU/Dec.499 (XXII) adoptée à la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence tenue à Addis-Abeba (Ethiopie), en janvier 2014, a souligné l'urgence de créer le CDC Afrique et a demandé à la Commission de soumettre un rapport à la Conférence de janvier 2015 sur les implications juridiques, structurelles et financières de la création du Centre.

Par sa décision /AU/Dec.554 (XXIV) adoptée à sa 24^{ème} session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) en janvier 2015, la Conférence a approuvé la création du CDC Afrique et a approuvé le Statut du CDC Afrique et son Cadre de fonctionnement lors de sa 26^{ème} session ordinaire en janvier 2016.

Le CDC Afrique a été officiellement lancé le 31 janvier 2017. Depuis son lancement, le CDC Afrique a mené diverses activités, notamment répondre aux épidémies sur le Continent et effectuer des visites aux cinq Centres de collaboration régionaux (RCC) pour s'assurer que ces RCC fonctionnent en conformité avec son mandat dans le Statut. Les RCC sont d'institutions d'appui technique aux CDC Afrique qui travaillent en étroite collaboration avec les États membres pour s'assurer que la vision et la mission du CDC Afrique sont soutenues à travers le continent.

Considérant que le CDC Afrique est une agence spécialisée quasiment établie, il est nécessaire de disposer d'une structure approuvée qui régira son processus complet de fonctionnement et de recrutement. L'organigramme proposé du CDC Afrique dans la présente annexe veillera à ce que l'agence technique fonctionne dans les conditions envisagées pour répondre aux flambées de maladies sur le continent et aider les pays à renforcer leurs systèmes de santé pour réaliser l'aspiration de l'Agenda 2063 pour des Africains en bonne santé et correctement nourris.

L'objet de la présente note est de solliciter votre intervention pour accélérer le processus d'examen et d'approbation par le Sous-comité du COREP sur les réformes structurelles du projet d'organigramme du CDC Afrique et d'accélérer le processus de recrutement. Le projet de structure organisationnelle est présenté en annexe.

Soumis à votre examen.

Je vous remercie.

Annexe :

- Projet d'organigramme du CDC Afrique
- Coûts de la structure
- Plan de mise en œuvre

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: Tel: +251-115- 517 700 Fax: +251-115- 517844 / 5182523
Website : www.au.int

SA20957 - 146/146/40/12

L'Institut Africain des envois de Fonds (AIR)

L'Institut Africain des envois de Fonds (AIR) a été conçu dans le cadre du Partenariat UA-UE sur la migration, la mobilité et l'emploi (MME), et ce, dans la Stratégie conjointe Afrique-UE (JAES) adoptée à Lisbonne en 2007. Le projet AIR est une initiative de la Commission de l'Union africaine (CUA). Sa création a enregistré la collaboration de la Banque mondiale et d'un certain nombre de partenaires au développement, à savoir la Commission européenne (CE), la Banque africaine de développement (BAD) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Un projet préparatoire à la création de l'AIR a été lancé en juin 2010 grâce à une subvention de la CE au montant de 1 676 271 euros (soit l'équivalent à 2,4 millions de dollars EU). Ce projet a été achevé le 30 avril 2014, après avoir mis en œuvre diverses activités d'assistance consultative et technique. En conséquence, diverses décisions ont été prises par les organes directeurs de l'UA, entre autres la décision de la Conférence de l'UA (Assemblée/AU/Dec.440 (XIX)) (voir Annexe 5) de juillet 2012, par laquelle la Conférence a approuvé la création de l'AIR et demandé à la Commission de l'UA (CUA) de travailler sur les modalités relatives à ses structures et à son lieu d'implantation. Le Conseil exécutif de l'UA, par sa décision EX.CL/Dec. 808(XXIV) (voir Annexe 6), a accepté en janvier 2014 l'offre de la République du Kenya d'accueillir l'Institut.

DESIGNATION	Coûts annuels des salaires et avantages sociaux				
	2016	2017	2018	2019	2020
Directeur exécutif	120 000	126 000	132 300	138 915	145 861
Conseiller en envois de fonds et en politique de développement (P4)	-	96 000	100 800	105 840	111 132
Conseiller en envois de fonds et en politique de développement (P3)	84 000	88 200	92 610	97 240	102 102
Fonctionnaire principal chargé de la réglementation et de la politique sur les envois de fonds (P3)	84 000	88 200	92 610	97 240	102 102
Fonctionnaire principal chargé de la statistique des envois de fonds (P2)	-	72 000	75 600	79 380	83 349
Fonctionnaire principal chargé de la réglementation et de la politique du marché des envois de fonds (P2)	-	72 000	75 600	79 380	83 349
Fonctionnaire principal chargé de la recherche (P2)	-	72 000	75 600	79 380	83 349
Fonctionnaire principal chargé de la recherche - Système de paiement (P2)	-	-	72 000	75 600	79 380

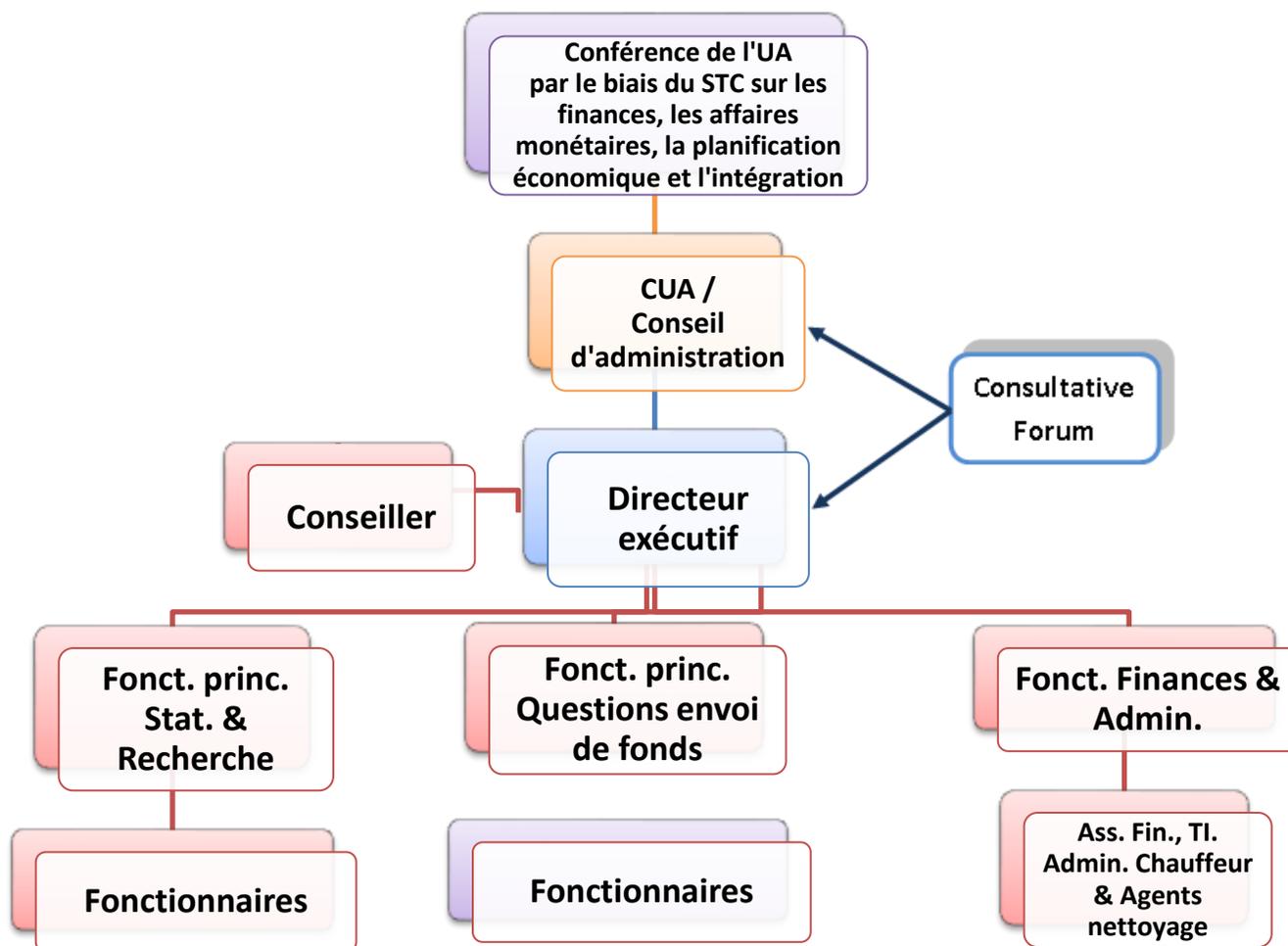
L'Institut Africain des envois de Fonds (AIR)

Fonctionnaire chargé du plaidoyer et de la communication (P2)	72 000	75 600	79 380	83 349	87 516
Fonctionnaire chargé des TI (P2)	-	72 000	75 600	79 380	83 349
Fonctionnaire chargé des finances et de l'administration (P2)	72 000	75 600	79 380	83 349	87 516
Assistant(e) admin. (GSA5)	24 000	25 200	26 460	27 783	29 172
Secrétaire /Réceptionniste (GSA4)	-	24 000	25 200	26 460	27 783
Secrétaire bilingue (GSA4)	-	-	24 000	25 200	26 460
Chauffeur / Messenger (GSB6)	12 000	12 600	13 230	13 891	14 586
2 Agents de nettoyage	9 000	9 450	9 923	10 419	10,940
Total partiel	477 000	908 850	1 050 293	1 102 806	1 157 946
Fonctionnaire principal chargé des politiques - Envois de fonds (P3) (Siège)	84 000	88 200	92 610	97 240	102 102
Total général	561 000	997 050	1142 903	1 200 046	1 260 048

Désignation	Grade	Structure temporaire en place	Secrétariat de l'AIR		
			1ère Année	2e Année	3e Année
Structure temporaire et recrutement du personnel – Phase I					
Directeur exécutif	P6	x			
Conseiller en envois de fonds et en politique de développement	P4		x		
Fonctionnaire principal chargé de la statistique et de la recherche	P3	x			
Fonctionnaire principal chargé de la réglementation et de la politique sur les envois	P3		x		
Fonctionnaire principal chargé de la statistique sur les envois de fonds	P2		x		
Fonctionnaire principal chargé de la réglementation et de la politique du marché	P2		x		
Fonctionnaire principal chargé de la recherche	P2			x	
Fonctionnaire chargé de la recherche – Système de paiement	P2	x			
Fonctionnaire chargé du plaidoyer et de la communication	P2		x		
Fonctionnaire chargé des TI	P2		x		
Fonctionnaire chargé des finances et de l'admin.	P2	x			
Assistant(e) admin.	GSA5		x		
Secrétaire bilingue	GSA 4		x		
Secrétaire/Réceptionniste	GSA 4			x	
Chauffeur / Messenger	GSB 6		x		

L'Institut Africain des envois de Fonds (AIR)

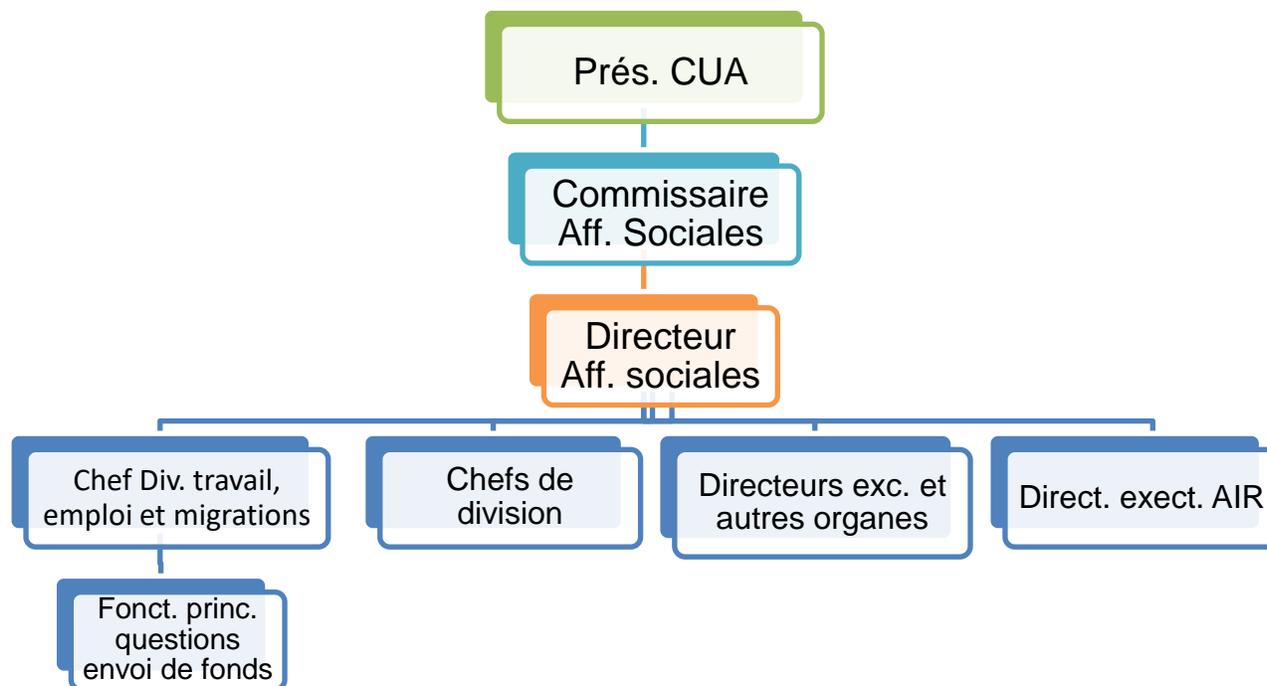
2 Agents de nettoyage	GSB 5		x		
Fonctionnaire principal chargé des politiques – Envoi de fonds (Siège)	P3	x			
Effectif global pour chaque année		5	11	2	



UNITE EN CHARGE DES QUESTIONS LIEES AUX ENVOIS DE FONDS

1. L'Unité joue le rôle de canal de communication entre la Commission et le Secrétariat.
2. L'Unité est mise en place au sein du Département en charge des affaires sociales, au niveau de la Division du travail, de l'emploi et des migrations.
3. L'Unité est dotée d'un Fonctionnaire principal chargé des politiques en matière d'envois de fonds en tant que membre du personnel du Siège de la Commission.

Unité en charge des questions liées aux envois de fonds au sein du Département en charge des affaires sociales, au niveau de la Division du travail de la CUA



QUATRIEME PARTIE: PROPOSITIONS RELATIVES AU FINANCEMENT DE L'AIR

Le financement du Secrétariat de l'AIR sera assuré par divers mécanismes potentiels. Conformément à la suggestion des praticiens du secteur et aux recommandations formulées par divers Forums consultatifs et de partage d'expériences, l'AIR, depuis ses débuts et jusqu'à ce que sa crédibilité et sa reconnaissance soient établies par les acteurs du marché, sera financé comme suit :

- i. La CUA (États membres) prendra en charge les salaires du personnel et les avantages sociaux connexes. par la CUA.
- ii. Les ressources provenant du gouvernement de la République du Kenya¹.
- iii. Les ressources provenant des États membres.

¹ Le gouvernement de la République du Kenya a octroyé une enveloppe globale de 5 millions de dollars EU à décaisser par tranches de 1 million de dollars EU par an.

L'Institut Africain des envois de Fonds (AIR)

- iv. Les ressources provenant des Partenaires: CE², BAD, la Banque mondiale et autres.
- v. Les ressources provenant des institutions de développement international.
- vi. Les ressources provenant du Secteur privé (banques, RSP, MTO, etc.).

L'AIR, au cours de sa deuxième phase et après avoir gagné la reconnaissance et établi la confiance, peut offrir des services payants comme un moyen d'améliorer son autosuffisance. Les éléments suivants pourraient constituer des mécanismes générateurs de revenus:

- i. Services payants, en particulier en ce qui concerne les services fournis au secteur privé.
- ii. Publications.
- iii. Services d'assistance technique cofinancés par les États membres.
- iv. Parrainage des donateurs / Partenaires au développement international, etc.

² Possibilité de financement (5 millions d'euros pour la période 2016-2020) par la CE, à travers son Programme d'appui panafricain (PanAf).

L'Institut Africain des envois de Fonds (AIR)

Annexe 1

DESIGNATION	COÛT ANNUEL				
	1ère Année	2e Année	3e Année	4e Année	5e Année
I. Charges du personnel	561 000	997 050	1 142 903	1 200 046	1 260 048
➤ DE et personnel de soutien	237 000	272 850	310 493	326 017	342 318
➤ Personnel des programmes	240 000	636 000	739 800	776 789	815 628
➤ Fonct. Princ. Envois de fonds(HQ)	84 000	88 200	92 610	97 240	102 102
II. Coûts liés aux programmes	1 500 000	2 900 000	3 020 000	2 920 000	2 420 000
➤ <i>Send Money Africa (SMA)</i>	150 000	180 000	200 000	200 000	200 000
➤ Mise en place d'un groupe de pairs des banques centrales et poursuite de la collaboration	50 000	20 000	20 000	20 000	20 000
➤ Évaluations et études sur:	400 000	500 000	600 000	500 000	-
- les mécanismes de collecte, d'analyse et de communication des données sur les envois de fonds de certains États membres					
- les conditions juridiques et réglementaires sur les envois de fonds de certains États membres					
- étude de faisabilité sur la mise en place de systèmes régionaux de paiement et de règlement					
- capacités institutionnelles des institutions de microfinance et des bureaux de poste à participer aux services de transfert de fonds					
➤ Assistance technique et activités de renforcement des capacités:	700 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
- améliorer la mesure des données sur les envois de fonds					
- Promotion des réformes juridiques et réglementaires sur les envois de fonds et l'utilisation de technologies innovantes					
- pour les institutions de microfinance et les bureaux de poste de certains États membres de l'UA					
- Programme de sensibilisation et d'éducation financières destiné aux expéditeurs et destinataires de transferts de fonds					
- sur les utilisations du système financier formel et promouvoir l'inclusion financière					

L'Institut Africain des envois de Fonds (AIR)

➤ Programmes de partenariat et d'échange d'expériences:	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
- Mobilisation de la diaspora pour le développement					
- Partage des meilleures pratiques à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique					
- Mobilisation du secteur privé					
- Collaboration avec d'autres initiatives continentales et mondiales sur les envois de fonds initiatives					
III. Charges opérationnelles et administratives	192 600	174 230	181 942	170 039	178 541
➤ Achat d'immobilisations	60 000	20 000	20 000	-	-
- 2 Véhicules	60 000	-	-	-	-
- Meubles et accessoires	-	10 000	10 000	-	-
- Équipement de bureau	-	10 000	10 000	-	-
➤ Communications	19 200	20 160	21 168	22 226	23 338
- Services Internet	12 000	12 600	13 230	13 892	14 586
- Téléphone et télécopie	3 600	3 780	3 969	4 167	4 376
- Frais postaux	1 200	1 260	1 323	1 389	1 459
- Frais de transport	1 200	1 260	1 323	1 389	1 459
- Journaux et périodiques	1 200	1 260	1 323	1 389	1 459
➤ Frais de voyage	55 000	72 750	76 388	80 207	84 217
- Missions officielles du DE	10 000	10 500	11 025	11 576	12 155
- Missions de recherche	15 000	15 750	16 538	17 364	18 233
- Missions d'experts	15 000	15 750	16 538	17 364	18 233
- Plaidoyer	-	15 000	15 750	16 538	17 364
- Missions de mobilisation de ressources mission	15 000	15 750	16 538	17 364	18 233
➤ Location et entretien	7 800	8 190	8 600	9 029	9 481
- Location de véhicules	2 000	2 100	2 205	2 315	2 431
- Entretien des véhicules	2 400	2 520	2 646	2 778	2 917
- Entretien de l'équipement	2 400	2 520	2 646	2 778	2 917
- Entretien des locaux	1 000	1 050	1 103	1 158	1 216
➤ Papeterie et fournitures de bureau	24 000	25 200	26 460	27 783	29 172
- Papeterie et fournitures de bureau	9 000	9 450	9 923	10 419	10 940
- Impression de publications	10 000	10 500	11 025	11 576	12 155
- Services de bibliothécaires et de librairie	5 000	5 250	5 513	5 788	6 078

L'Institut Africain des envois de Fonds (AIR)

➤ Autres dépenses d'exploitation	26 600	27 930	29 327	30 793	32 332
- Services publics (eau et électricité)	3 600	3 780	3 969	4 167	4 376
- Assurance habitation	5 000	5 250	5 513	5 788	6 078
- Carburant et lubrifiants	12 000	12 600	13 230	13 892	14 586
- Frais bancaires	1 200	1 260	1 323	1 389	1 459
- Frais divers	4 800	5 040	5 292	5 557	5 834
Total	2 253 600	4 071 280	4 344 845	4 290 085	3 858 589
Provision pour aléas 5%	112 680	203 564	217 242	214 504	192 929
Total général	2 366 280	4 274 844	4 562 087	4 504 589	4 051 518

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: Tel: +251-115- 517 700 Fax: +251-115- 517844 / 5182523
Website: www.au.int

EX.CL/1073 (XXXII) iii
Annexe 3

RAPPORT ANALYTIQUE

MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR LE TRANSFERT DU SIEGE DE L'ECOSOCC

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Tel: 251-11-5517700 Fax: 251-11-5517844 / 5525830
Website: www.au.int

AD20945 – 38/2/15

RÉUNION DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LA RÉFORME DES STRUCTURES

RAPPORT ANALYTIQUE

MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR LE TRANSFERT DU SIEGE DE L'ECOSOCC

INTRODUCTION

Sur la base de la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec. 1031 (XXXI) relative au rapport du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC), la Commission de l'Union africaine est invitée à mettre en œuvre les précédentes Décisions du Conseil exécutif, à savoir la Décision EX.CL/Dec 833 (XVII) sur la création d'un organe de secrétariat dédié au CIDO et la Décision EX.CL/Dec. 849 (XXV) qui demande la réalisation d'une étude approfondie sur le fonctionnement de l'ECOSOCC depuis sa création, afin de proposer des recommandations sur les voies et moyens de réorganiser les opérations de cet organe, en conformité avec les réformes actuelles de l'UA et en appui au principe de l'appropriation africaine. La Commission est également invitée à soumettre le rapport d'évaluation sur le transfert de l'ECOSOCC au COREP pour examen ainsi que le rapport sur les incidences structurelles, juridiques et financières de ce transfert pour que le Conseil exécutif l'examine en janvier 2018.

Le présent rapport analytique met en évidence les principaux facteurs du processus de transfert de l'ECOSOCC du point de vue de ses incidences juridiques, structurelles et financières et sur la base des apports de la Direction de l'Administration et de la gestion des ressources humaines (AHRM), du Bureau de la Conseillère juridique (OLC) et de la Direction de la programmation, du budget, des finances et de la comptabilité (PBFA). Ce rapport a été consolidé par la Direction des organismes des citoyens et de la diaspora (CIDO) pour examen par le Sous-comité du COREP sur la réforme des structures.

1. INCIDENCES STRUCTURELLES

A. **Projet de création d'une structure et de sa dotation en personnel permanent**

1) Organisation d'une unité intérimaire au sein du CIDO:

1.1. L'organe de transition / intérimaire est créé sous l'autorité de la Direction du CIDO au niveau du siège de la Commission de l'UA, et rend compte au Bureau du Président de la Commission de l'UA. Il est dirigé par le directeur du CIDO.

1.2. Les termes de référence du rôle de l'organe susvisé sont clairement définis pour décrire les pouvoirs et fonctions du Directeur pendant la période de transition.

2) Composition de la nouvelle structure de l'ECOSOCC:

2.1. La structure de l'ECOSOCC est composée de vingt-sept postes, dont un poste d'encadrement au grade P5, trois postes de chef d'unité (P3), sept postes d'administrateurs (P2), huit postes

d'administrateurs adjoints (P1) et huit postes d'agents de soutien de la catégorie des services généraux.

- 2.2. Le Coordinateur principal rend compte au directeur du CIDO au niveau du quartier général de la Commission de l'UA
- 2.3. Au-delà du cadre hiérarchique relevant du Directeur du CIDO, la structure est dotée d'une organisation matricielle qui permet aux différentes unités de rendre compte à leurs départements fonctionnels respectifs (voir l'organigramme de la matrice). Il s'agit notamment du Département de l'Administration et de la gestion des ressources humaines, du Département de la programmation, du budget, des finances et de la comptabilité, du Bureau de la vérification interne et des Directions de l'information et de la communication.

B. Étapes à suivre pour mettre en place et pourvoir les postes dans le cadre de la structure proposée:

La procédure de recrutement doit être conforme aux Statut et Règlement du personnel de l'UA.

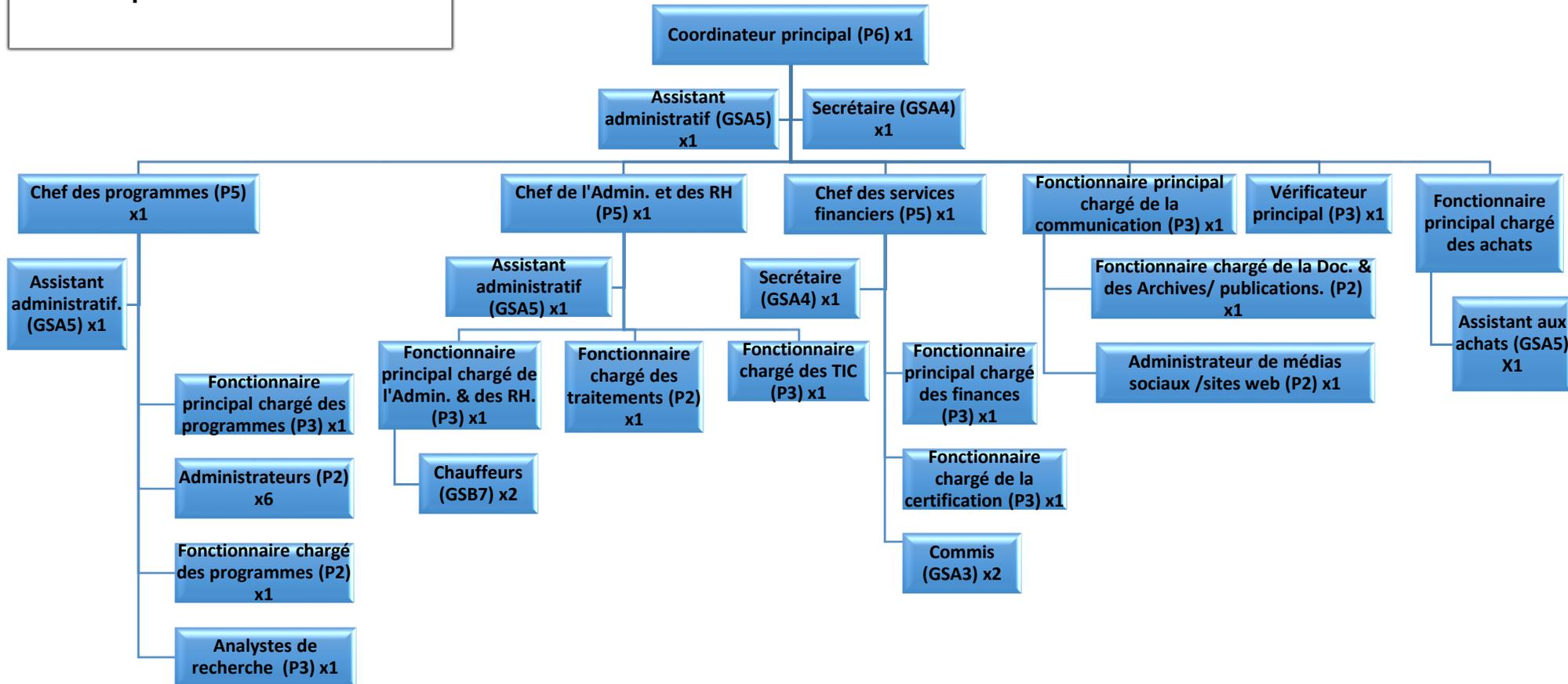
- B.1. Élaboration des termes de référence pour l'ensemble des vingt-deux différentes fonctions qui composent les trente-deux postes établis au sein de la structure.
- B.2. La structure proposée fait l'objet d'un processus de soumission, d'examen et d'approbation par le Sous-comité du COREP sur la réforme des structures et les niveaux décisionnels suivants.
- B.3. Les termes de référence tiennent compte des définitions normales des postes d'emploi (qualifications académiques, années d'expérience professionnelle et compétences pertinentes) utilisées par la Commission de l'UA pour chaque grade.
- B.4. Les postes sont annoncés sur les sites Web de recrutement de l'UA pendant une durée d'un mois au minimum et de deux mois au maximum.
- B.5. Tous les postes de travail locaux (GSA3 et moins) sont annoncés dans les journaux locaux et sur le site de recrutement de l'UA.
- B.6. Les postes de grade P5 et plus, P2 et moins sont ouverts aux candidats internes et externes.

- B.7. Les postes classés au grade P3 sont ouverts uniquement aux candidats internes.
- B.8. La sélection des candidats se fait par le biais d'un groupe composé de représentants du Comité de nomination, de promotion et de recrutement de l'UA (APROB). Le Conseil examine et approuve la liste restreinte.
- B.9. Les entrevues sont menées par un groupe de l'APROB et les résultats ainsi que les recommandations de nomination de l'APROB sont présentés à S.E.M. le Président de la Commission de l'UA.
- B.10. Lors de la sélection et des entrevues des candidates, il est nécessaire que le département concerné par le recrutement soit représenté. Des professionnels du secteur peuvent également être invités à participer au groupe en tant que personnes ressources appartenant ou non à la Commission de l'UA.

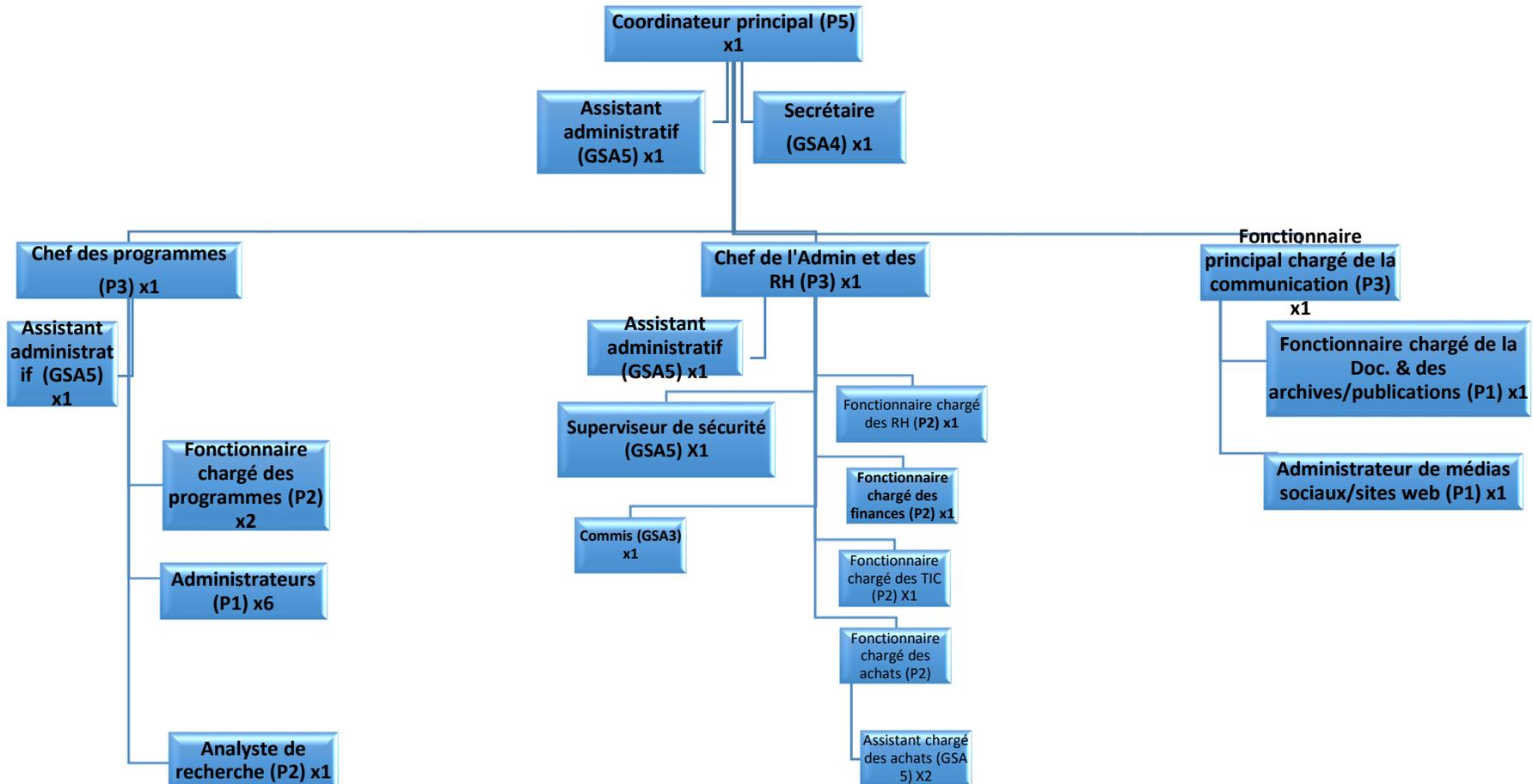
C. Coûts des RH associés à la structure proposée:

Les coûts liés aux salaires et avantages des trente et un postes d'emploi compris dans la structure sont indiqués dans le tableau ci-joint. Les salaires et avantages annuels s'élèvent à un montant de 1 561 453,30 \$ EU (un million cinq cent soixante et un mille quatre cent cinquante-trois dollars et trente centimes). Ce montant comprend les salaires de base, les indemnités de poste, les indemnités de logement, les indemnités pour conjoint et enfants, les indemnités de non-résident, et le cas échéant, les indemnités de retraite. Le montant initial proposé était de 1 930 941,59 \$ EU (un million neuf cent trente mille neuf cent quarante et un dollars et cinquante-neuf centimes).

**STRUCTURE INITIALE PROPOSEE
POUR L'ECOSOCC
Nombre total de postes
permanents = 31**



**VERSION RÉVISÉE DE LA
STRUCTURE PROPOSÉE
POUR L'ECOSOCC
Nombre total de postes
permanents = 27**



2. INCIDENCES FINANCIÈRES

Le tableau 1 montre un projet de budget de l'ECOSOCC pour l'exercice 2018 de **5 981 894,30 \$ EU**. Cela représente une augmentation de **435 %** par rapport au budget approuvé pour 2017 qui était de **1 119 557 \$ EU**.

Demande de budget supplémentaire

L'ECOSOCC dispose déjà d'un budget approuvé de **2 528 666 \$ EU** au titre de l'exercice 2018.

Le projet de budget final 2018 qui établit l'ECOSOCC en Zambie s'élève à **5 981 894,30 \$ EU**.

Le budget supplémentaire dont a besoin l'ECOSOCC pour 2018 est donc de **2 299 398 \$ EU**.

Afin de vous faciliter les travaux, nous attirons votre attention aux observations présentées ci-après :

- a) Le budget 2018 prévoit une hausse importante des coûts exceptionnels d'un montant de **2 299 398 \$ EU**.
- b) Ces dépenses non-récurrentes sont associées aux coûts et indemnités initiaux liés au recrutement; aux dépenses initiales en capital et à l'étude sur le programme de réforme de l'ECOSOCC.
- c) Le budget ordinaire, net des dépenses non récurrentes, s'élève à **3 686 822 \$ EU**.
- d) L'augmentation réelle prévue dans le budget ordinaire est de l'ordre de **2 567 265 \$ EU**, soit une augmentation de **229 %**.
- e) Le budget proposé n'intègre pas l'offre de détachement d'effectifs faite par la République de Zambie.
- f) Cependant, l'espace de bureaux et les locations proposés par la République de Zambie ont été pris en compte dans ce budget. L'offre demeure en vigueur jusqu'à l'aménagement du Secrétariat de l'ECOSOCC dans son bureau permanent.

Il y a lieu de remercier le Gouvernement de la République de Zambie pour les engagements qu'il a pris dans la mise en place du Secrétariat de l'ECOSOCC en Zambie. Parmi les engagements, on peut citer les postes de dépenses ci-après :

- i) frais de location - jusqu'à l'occupation des bureaux de façon permanente ;
- ii) dépenses en capital consacrées aux terrains et aux bâtiments ;
- iii) services de sécurité pour les locaux du Secrétariat (*période de transition uniquement*) ;
- iv) fourniture d'un véhicule officiel pour le Chef du Secrétariat (période de transition uniquement); et
- v) personnel de soutien détaché auprès du Secrétariat de l'ECOSOCC qui sera rémunéré par le gouvernement de la Zambie (*période de transition uniquement*).

Le budget présente le montant total attendu de la dotation en personnel, des ressources et des dépenses quotidiennes nécessaires.

La stratégie de recrutement prévue dans ce budget se fonde sur une approche « big bang ».

L'approche progressive du projet de transfert ne réduira pas les coûts, mais contribuera seulement à répartir les coûts sur plusieurs années, tout en limitant les objectifs opérationnels.

Je vous remercie.

Tableau 1
RÉSUMÉ DU PROJET DE BUDGET DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL (ECOSOCC) POUR 2018

DESCRIPTION	Budget demande pour 2017	Budget prévisionnel pour 2018	
		Budget demandé pour 2018	Dépenses non récurrentes
Dépenses de personnel	-	1,561,453.30	840
Recrutement initial	-	71,000	71,000
Indemnité d'installation	-	955,152	955,152
Autres dépenses de personnel	-	494,508	
Programmes et réunions statutaires et opérationnels	1,119,557	2,291,827	880,552
Communication et publicité	-	97,000	
Autres dépenses de fonctionnement	-	159,360	40,260
CAPEX	-	351,594	351,594
Budget -programme	-	0	
Montant global du budget de fonctionnement			
Budget moins les coûts non récurrents (budget ordinaire)	1,119,557	5,981,894.30	2,299,398
Budget ordinaire moins le budget approuvé de 2017		3,686,822	
Taux réel d'augmentation du budget ordinaire par rapport au budget approuvé de 2017		2,567,265	
Budget supplémentaire		229%	
Budget final 2018 (projet)			
Budget initial 2018 (approuvé)			
Demande de budget supplémentaire		5,981,894.3	

3. INCIDENCES JURIDIQUES

Selon l'évaluation du Bureau de la Conseillère juridique de l'Union africaine, les principales incidences juridiques du transfert du siège de l'ECOSOCC sont liées à la modification des instruments juridiques pertinents, en particulier des Statuts et du Règlement intérieur de l'organe.

A cet effet, le Bureau de la Conseillère juridique a inscrit les projets d'amendements à l'ordre du jour du Comité technique spécialisé (CTS) sur la justice et les affaires juridiques. Les amendements proposés concernent les articles 10 et 14 des Statuts et l'article 37 du Règlement intérieur. Ces amendements se réfèrent au transfert du Secrétariat de l'ECOSOCC.

Les autres modifications qui devront être apportées concernent la structure du Secrétariat. Par exemple, si un bureau du Secrétaire exécutif est créé, celui-ci devra être incorporé dans les instruments juridiques, notamment en ce qui a trait au rôle spécifique qu'il devra jouer et à ses liens hiérarchiques. Ces modifications devront être effectuées après l'approbation de la structure proposée.

En outre, l'ECOSOCC déploie des efforts soutenus pour examiner ses Statuts dans leur intégralité en vue de proposer des modifications globales susceptibles d'assurer l'adéquation de l'organe avec ses objectifs. Dès que le groupe chargé de ce travail aura présenté sa liste de projets d'amendements, ceux-ci seront soumis à l'examen du CTS sur la justice et les affaires juridiques.

4. GOUVERNANCE

L'interprétation que fait le Bureau de la Conseillère juridique de l'Union africaine de la présente décision du Conseil exécutif est que le transfert se réfère au Secrétariat de l'ECOSOCC et ne constitue pas une dévolution des pouvoirs de l'Union africaine en direction de l'ECOSOCC. En d'autres termes, la décision ne confère pas d'indépendance juridique et administrative à l'ECOSOCC, et le Secrétariat transféré continuera à travailler dans le cadre des règles et règlements applicables de l'Union africaine.

5. PRESIDENT / COORDINATEUR PRINCIPAL

Étant donnée la particularité de l'ECOSOCC en tant qu'organe de la société civile, composé de représentants de cette société civile, sans lien avec l'appareil officiel des États membres, il est important de souligner la distinction des rôles entre le président élu par les membres de l'Assemblée générale de l'ECOSOCC, et le coordinateur principal, qui assumera les fonctions de responsable administratif du Secrétariat. Cette structure est différente de celle des autres organes de l'UA où le chef de l'Organe est également président du Secrétariat. Cette distinction est nécessaire car le président de l'ECOSOCC n'est pas un fonctionnaire de son État membre, mais plutôt un membre de la société civile; et en tant que tel, n'est pas en mesure d'exercer un contrôle exécutif sur les processus de l'Union africaine, notamment le recrutement du personnel et les budgets. Le coordinateur principal dirigera un groupe d'employés de l'Union africaine et assurera les activités du Secrétariat conformément aux règlements de l'Union africaine et sous la supervision directe de la Commission de l'Union africaine par l'intermédiaire du Directeur du CIDO.

6. NOMINATION DU COORDINATEUR PRINCIPAL INTERIMAIRE

Conformément au paragraphe ci-dessus, et dans le respect de la Décision de la Conférence, le poste de coordinateur principal intérimaire sera créé pour superviser tous les aspects de la transition vers un Secrétariat pleinement opérationnel basé à Lusaka (Zambie). Le groupe de travail interministériel œuvrant à la mise en œuvre de la décision de la Conférence a recommandé que le candidat à ce poste soit recruté en interne, pour tirer parti de la continuité et de la mémoire institutionnelle. Des termes de référence seront élaborés pour définir le rôle et les responsabilités spécifiques liés à ce poste et seront accompagnés d'une feuille de route, assortie de mesures délimitées dans le temps, pour faire en sorte que la décision de la Conférence soit pleinement mise en œuvre dans un délai de 12 à 24 mois.

7. BUDGET

Le budget des activités relatives à la mise en œuvre de la Décision de la Conférence sera présenté pour examen et adoption par le Sous-comité consultatif du COREP sur les questions administratives, budgétaires et financières par le biais de la procédure du budget supplémentaire. La présentation sera faite seulement si cette question fait l'objet d'une décision de la Conférence au cours du Sommet de janvier 2018 sur le transfert de l'ECOSOCC et sous réserve de tout ajustement qui sera jugé nécessaire à ce moment-là.

8. ÉTUDE APPROFONDIE DES PERFORMANCES DE L'ÉCOSOCC

Conformément à la Décision du Conseil exécutif, le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une étude approfondie sur l'ECOSOCC a débuté par des consultations techniques et la définition de paramètres pour un examen de haut niveau des performances de l'organe depuis sa création. Un large éventail d'intervenants a participé à ces consultations, comprenant notamment des membres de l'ECOSOCC, des représentants de la société civile au sens large, ainsi que des représentants des États membres, de la Commission de l'UA et la diaspora africaine. Les consultations ont permis d'aboutir à des résultats concrets dans quatre domaines de réforme, à savoir les critères d'adhésion des membres de l'ECOSOCC; la gouvernance; les chapitres nationaux et les comités sectoriels; ainsi que les relations avec les États membres. Les résultats des consultations marquent la réalisation des premiers objectifs de mise en œuvre de la présente Décision, et le Secrétariat de l'ECOSOCC, en collaboration avec le Coordinateur principal par intérim, est déterminé à travailler avec toutes les parties prenantes pour donner effet au processus de réforme de l'ECOSOCC dans le cadre d'une transition plus profonde vers le nouveau Secrétariat.

Structure initiale proposée

Titre de poste	Grade	Nombre de postes	Type	Salaire de base	Indemnité de poste (46%)	Indemnité de logement	Indemnité pour conjoint à charge	Indemnité pour enfants à charge	Indemnité de non résident	Prestations de retraite	Total par poste
Coordinateur principal	P6	1	International	57 514,80	26 456,81	16 819,20	2 875,74	750,00		12 785,54	117 202,09
Chef des programmes	P5	1	International	47 828,55	22 001,13	16 819,20	2 391,43	750,00		10 632,29	100 422,60
Fonctionnaire principal chargé des programmes	P3	1	International	35 299,95	16 237,98	14 414,40	1 765,00	750,00		7 847,18	76 314,50
Fonctionnaire chargé des programmes	P2	1	International	29 286,60	13 471,84	14 414,40	1 464,33	750,00		6 510,41	65 897,58
Analyste de recherches	P3	1	International	35 299,95	16 237,98	14 414,40	1 765,00	750,00		7 847,18	76 314,50
Chef de l'Administration et des RH	P5	1	International	47 828,55	22 001,13	16 819,20	2 391,43	750,00		10 632,29	100 422,60
Fonctionnaire principal chargé de l'Administration et des RH	P3	1	International	35 299,95	16 237,98	14 414,40	1 765,00	750,00		7 847,18	76 314,50
Fonctionnaire chargé des TIC	P3	1	International	35 299,95	16 237,98	14 414,40	1 765,00	750,00		7 847,18	76 314,50
Fonctionnaire chargé des traitements	P2	1	International	29 286,60	13 471,84	14 414,40	1 464,33	750,00		6 510,41	65 897,58
Chef des services financiers	P5	1	International	47 828,55	22 001,13	16 819,20	2 391,43	750,00		10 632,29	100 422,60
Fonctionnaire principal chargé de la comptabilité et du budget	P3	1	International	35 299,95	16 237,98	14 414,40	1 765,00	750,00		7 847,18	76 314,50
Fonctionnaire chargé de la certification	P3	1	International	35 299,95	16 237,98	14 414,40	1 765,00	750,00		7 847,18	76 314,50
Fonctionnaire principal chargé de la communication	P3	1	International	35 299,95	16 237,98	14 414,40	1 765,00	750,00		7 847,18	76 314,50
Fonctionnaire chargé de la documentation et des archives/publications	P2	1	International	29 286,60	13 471,84	14 414,40	1 464,33	750,00		6 510,41	65 897,58

Administrateur de medias sociaux et de sites web	P2	1	International	29 286,60	13 471,84	14 414,40	1 464,33	750,00		6 510,41	65 897,58
Vérificateur interne principal	P3	1	International	35 299,95	16 237,98	14 414,40	1 765,00	750,00		7 847,18	76 314,50
Total partiel A				600 546,45	276 251,37	240 249,60	30 027,32	12 000,00	-	133 501,48	1 292 576,22
Fonctionnaire principal chargé des achats	P3	1	International	35 299,95	16 237,98	14 414,40	1 765,00	750,00		7 847,18	76 314,50
				35 299,95	16 237,98	14 414,40	1 765,00	750,00		7 847,18	76 314,50
Administrateurs (Programmes Régionaux/NEC/CC/SCC) -	P2	6	International	29 286,60	13 471,84	14 414,40	1 464,33	750,00		6 510,41	65 897,58
				175 719,60	80 831,02	86 486,40	8 785,98	4 500,00		39 062,47	65 897,58
Assistants administratifs (3) + Assistant chargé des achats	GSA5	4	International	14 852,25	6 832,04	12 009,60	742,61	750,00	3 000,00	3 301,66	41 488,15
				59 409,00	27 328,14	48 038,40	2 970,45	3 000,00	12 000,00	13 206,62	41 488,15
Commis	GSA3	2	Local	10 434,90	-	-	521,75	750,00		1 982,63	13 689,28
				20 869,80			1 043,49	1 500,00		3 965,26	13 689,28
Secrétaires	GSA4	2	International	12 096,00	5 564,16	12 009,60	604,80	750,00	3 000,00	2 688,94	36 713,50
				24 192,00	11 128,32	24 019,20	1 209,60	1 500,00	6 000,00	5 377,88	36 713,50
Chauffeurs	GSB7	2	Local	6 536,25	-	-	326,81	750,00		1 241,89	8 854,95
				13 072,50			653,63	1 500,00		2 483,78	8 854,95
Total partiel B				328 562,85	135 525,45	172 958,40	16 428,14	12 750,00	18 000,00	71 943,19	242 957,96
Nombre total de postes dans la structure (A+B)		33		929 109,30	411 776,82	413 208,00	46 455,47	24 750,00	18 000,00	205 444,66	2 048 744,25

Version révisée de la structure proposée

Titre de poste	Grade	Nombre de postes	Type	Salair e de base	Indemn ité de poste (46%)	Indemn ité de logement	Indemn ité pour conjoint à charge	Indemn ité pour enfants à charge	Indemn ité de non résident	Prestati ons de retraite	Total par poste	Titre de poste
Coordinateur principal	P5	1	Int,	57 514,80	26 456,81	16 819,20	2 875,74	750		12,785.54	117,202.09	117,202.09
Chef des programmes	P3	1	Int,	35 299,95	16 237,98	14 414,40	1 765,00	750		7,847.18	76,314.51	76,314.51
Fonctionnaire chargé des programmes	P2	1	Int,	29 286,60	13 471,84	14 414,40	1 464,33	750,00		6,510.41	65,897.58	65,897.58
Administrateur adjoint (programme régional/NEC/CC/SCC)	P1	6,00	Int,	24 056,00	11 065,76	14 414,40	1 202,80	750,00		5,347.65	341,019.66	341,019.66
Fonctionnaire chargé des programmes	P2	1	Int,	29 286,60	13 471,84	14 414,40	1 464,33	750,00		6,510.41	65,897.58	65,897.58
Analyste de recherche	P2	1	Int,	29 286,60	13 471,84	14 414,40	1 464,33	750,00		6,510.41	65,897.58	65,897.58
Chef de l'Administration et des RH	P3	1	Int,	35 299,95	16 237,98	14 414,40	1 765,00	750		7,847.18	76,314.51	76,314.51
Fonctionnaire chargé des RH	P2	1	Int,	29 286,60	13 471,84	14 414,40	1 464,33	750,00		6,510.41	65,897.58	65,897.58
Fonctionnaire chargé des TIC	P2	1	Int,	29 286,60	13 471,84	14 414,40	1 464,33	750,00		6,510.41	65,897.58	65,897.58

Fonctionnaire chargé des finances	P2	1	Int,	29 286,60	13 471,84	14 414,40	1 464,33	750,00		6,510.41	65,897.58	65,897.58
Fonctionnaire chargé des achats	P2	1	Int,	29 286,60	13 471,84	14 414,40	1 464,33	750,00		6,510.41	65,897.58	65,897.58
Assistant chargé des achats	GSA5	2	Int,	14 852,25	6 832,04	12 009,60	742,61	750	3 000,00	3,301.66	82,976.32	82,976.32
Fonctionnaire principal chargé de la communication	P3	1	Int,	35 299,95	16 237,98	14 414,40	1 765,00	750		7,847.18	76,314.51	76,314.51
Fonctionnaire chargé de la documentation et des archives/publications	P1	1,00	Int,	24 056,00	11 065,76	14 414,40	1 202,80	750,00		5,347.65	56,836.61	56,836.61
Administrateur de medias sociaux et de sites web	P1	1,00	Int,	24 056,00	11 065,76	14 414,40	1 202,80	750,00		5,347.65	56,836.61	56,836.61
Assistant administrateur	GSA5	3	Int,	14 852,25	6 832,04	12 009,60	742,61	750	3 000,00	3,301.66	124,464.48	124,464.48
Superviseur de sécurité	GSA5	1	Int,	14 852,25	6 832,04	12 009,60	742,61	750	3 000,00	3,301.66	41,488.16	41,488.16
Commis	GSA3	1	Local	10 434,90	-	-	521,75	750		1,982.63	13,689.28	13,689.28
Secrétaire	GSA4	1	Int,	12 096,00	5 564,16	12 009,60	604,8	750	3 000,00	2,688.94	36,713.50	36,713.50
Nombre total de postes dans la structure		27									1,561,453.30	1,561,453.30

Le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) est un bureau technique spécialisé du Département de l'Economie rurale et de l'Agriculture (DREA). Son mandat est de soutenir et de coordonner le développement et l'utilisation durables des ressources animales (élevage, pêche et faune sauvage) pour améliorer la sécurité nutritionnelle et alimentaire et contribuer au bien-être et à la prospérité des peuples africains.

L'UA-BIRA propose ci-dessous des modifications à apporter à sa structure organisationnelle pour mieux répondre à ses besoins opérationnels.

No	Poste	Grade/Echelon 5	Action	Salaire mensuel/Différence	Salaire annuel/Différence	Indemnité d'installation	Billet d'avion	TOTAL
1	Assistant(e) aux Ressources humaines	GSA5	Créer un nouveau poste	4 179,03	50 148,36	26 100	1 500,00	77 748,36
1	Chargé(e) des Finances	P2 à P3	Reclasser le poste au niveau supérieur de Chargé(e) principal(e) des Finances, de P2 à P3 (Ajustements de salaire applicables)	919,67	11 036,04			11 036,04
1	Traducteur (Français > Anglais)	P3	Supprimer le poste et le remplacer par le poste de Chargé(e) principal(e) de la Gestion des Connaissances, au même grade adopté dans la structure de Maputo (Pas d'implications financières)					
1	Economiste	P2	Supprimer le poste et le remplacer par le poste de Chargé(e) principal(e) de la Pêche, au même grade adopté dans la structure de Maputo (Pas d'implications financières)					
1	Chargé de la Gestion des données et Communication	P3	Supprimer le poste et le remplacer par le poste de Chargé de Communication au même grade adopté dans la structure de Maputo (Pas d'implications financières)					
2	Total postes du budget ordinaire proposé			5 098,70	61 184,40	26 100,00	1 500,00	88 784,40

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2018-01-26

Report of the PRC Sub-Committee on Structural Reforms

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8948>

Downloaded from African Union Common Repository